

Les femmes toujours interdites de divorce à Gaza pour cause de charia !

écrit par Christine Tasin | 16 mars 2013



Le Point du 12 mars dernier consacrait un long article à une considérable avancée dans la cause des femmes palestiniennes grâce au Président des tribunaux islamiques de l'autorité palestinienne. Je vous invite à lire [cet article](#) qui dit bien à quel point la condition des femmes en islam est catastrophique. On ne peut que souhaiter que les milliers de femmes qui font enfin pouvoir demander (obtenir, ce sera une autre chose, eu égard à la résistance de la société civile) le divorce puissent l'obtenir !

Il ne faudrait pas, néanmoins, imaginer que la partie de la Palestine considérée comme un havre de liberté pour lequel nous devrions et militer et donner nos derniers sous, Gaza, appliquera cette loi.

Bien évidemment, Gaza ne reconnaît ni l'Autorité palestinienne ni ses tribunaux. Elle ne connaît d'autre loi que celle du Hamas, dictature imposant la charia la plus dure.

Seules les femmes ayant la chance d'habiter la partie ouest de la Palestine, dépendant de l'Autorité palestinienne, pourront espérer sortir de l'enfer.

Vous avez entendu combien de féministes et de défenseurs des droits de l'homme dénoncer la condition des femmes à Gaza ?

Christine Tassin